

Falaise

Falaise. Fusion des lycées : Marie-Jeanne Gobert monte au créneau

OUEST-FRANCE.FR | dimanche 7 janvier 2018

512 mots



Les lycéens de Guibray se sont mobilisés avant les fêtes de fin d'année contre la fusion de leur établissement avec celui de Louis-Liard. - Crédit Archives Ouest-France

La fusion des lycées Guibray et Louis-Liard à Falaise (Calvados) a été votée en assemblée plénière du conseil régional, lundi 18 décembre 2017. Pourtant, l'avis du conseil académique n'avait pas encore été donné. Marie-Jeanne Gobert (PCF), conseillère régionale, s'est dit stupéfaite et entend poursuivre la mobilisation contre cette décision.

La mobilisation

Le mois de décembre a été mouvementé au lycée professionnel Guibray après l'annonce d'un projet de fusion avec le lycée d'enseignement général Louis-Liard. Blocus, grève du personnel, blocage du lycée par les élèves et manifestations se sont succédé avant les fêtes de fin d'année.

Or, lundi 18 décembre 2017,

le conseil régional de Normandie a acté la fusion des deux établissements lors de son assemblée plénière. Avant le vote, une présentation du rapport du président, Hervé Morin, a été faite par Bertrand Deniaud. Marie-Jeanne Gobert, élue du Parti communiste français (PCF) et conseillère régionale, a tenu à intervenir et à faire part de son désarroi.

« Un manque de démocratie »

« Monsieur Deniaud a proposé de retirer de la délibération les fusions à Alençon mais a totalement ignoré les mobilisations importantes à Falaise », s'est émue l'élue.

Elle s'insurge également sur le fait qu'aucune consultation n'a été faite, d'autant que « le conseil d'administration n'a pas été consulté », ajoutant qu' « il y a un manque de démocratie criant »

. Elle s'inquiète, comme le collectif du personnel de Guibray, d'une telle décision, argumentant que « c'est une véritable atteinte à la qualité de l'enseignement, à l'engagement des personnels, au suivi de proximité des élèves... »

En outre, elle pose la question de voter une délibération avant l'avis du CAEN (Conseil

académique de l'Éducation nationale), qui s'est réuni vendredi 22 décembre 2017. Et elle s'est d'ailleurs étonnée, lors de la séance plénière, de voir inscrit dans la délibération un « avis favorable du CAEN ». Or, cinq jours plus tard, il rendait un avis défavorable.

Ne comptant pas en rester là, Marie-Jeanne Gobert va poursuivre sa bataille. « Des démarches sont en cours pour envisager une prochaine action », conclut-elle.

Pauline BAUMER.